



Nouvelles du conseil du 9 août 2021

Le secrétaire municipal s'en va cet automne

Le Conseil municipal a repris le rythme habituel de ses séances, lundi soir, dans une rencontre où il a dû entériner deux démissions. La plus marquante est incontestablement celle que lui a présenté Yannick Langel, secrétaire municipal engagé le 1^{er} septembre 2019. Ce dernier, qui travaillait auparavant dans le domaine bancaire, souhaite retourner dans le secteur privé.

Mise au concours effective

Les autorités ont pris acte de cette démission ; le départ de Yannick Langel interviendra le 31 octobre prochain. Un/e nouveau/elle secrétaire municipal/e sera donc engagé/e pour le 1^{er} novembre 2021. Le Conseil a évidemment décidé une mise au concours immédiate, une annonce ad hoc figurant d'ailleurs dans une page publicitaire du présent journal.

Autre démission entérinée par les autorités, celle présentée par Marina Marchesi, qui a souhaité quitter la commission d'école avec effet immédiat. Des élections complètes de renouvellement des autorités et de la commission scolaire étant programmée à la fin de cette année civile, le Conseil municipal a décidé de ne pas remplacer Mme Marchesi jusque-là.

L'Exécutif remercie la démissionnaire pour son engagement au service de la communauté et de l'école en particulier.

Les mesures sanitaires maintenues

A la veille des vacances estivales, on espérait un peu que la situation sanitaire permettrait d'alléger les mesures de protection, dès la rentrée actuelle. Or il n'en est rien, les contaminations continuant malheureusement à être nombreuses et une quatrième vague étant même crainte.

Aussi le Conseil municipal a-t-il décidé lundi soir que les mesures en place seront maintenues, en attendant d'éventuels prochains allègements décidés par les autorités fédérales.

Rappelons dès lors que le port du masque demeure formellement obligatoire dans tous les bâtiments communaux. La désinfection des mains est préconisée à l'entrée de l'administration et des autres locaux, et les distances sociales doivent impérativement être respectées.

La population est chaleureusement remerciée de pratiquer scrupuleusement ces gestes barrière.

On éteindra l'année prochaine

Prenant exemple sur plusieurs communes de la région, les autorités municipales avaient annoncé leur ferme intention de lancer cette année encore un essai d'extinction nocturne de l'éclairage public, avant de sonder la population à ce sujet et d'éventuellement pérenniser ce geste d'économie d'énergie et de préservation de la faune nocturne.

Or les informations glanées durant des discussions, menées avec notre fournisseur d'électricité et gestionnaire de nos lampadaires, la société BKW, contraignent la commune à repousser un peu cette action. Le volet technique de cette extinction provisoire se révèle en effet nettement plus complexe que prévu.

C'est donc en 2022 seulement que sera mené l'essai de trois mois, les travaux relatifs à cette extinction probable appartenant donc aux premières tâches de l'équipe qui sera élue pour la prochaine législature.